

## **COMMUNE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2024**

**Convocation :** 02/02/2024

**Affichage liste délibérations :** 09/02/2024

**Conseillers en exercice :** 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

**Présents :** 34 **SECRÉTAIRE** : Madame BONNET

**L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 19 heures, en salle du conseil municipal.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabihia LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH

#### **ABSENT**

Madame Yamina KAHOUL

**DEL20240208\_27**

#### **REMBOURSEMENTS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (RESTAURATION SCOLAIRE)**

**RAPPORTEUR** : Azdine MERMOURI

À la suite de l'inondation du réfectoire Liauthaud liée à une rupture d'une canalisation du réseau de chauffage urbain le 15 novembre 2023, les élèves demi-pensionnaires des écoles Paul Wallon et Liauthaud ont dû être redirigés sur d'autres réfectoires de la commune en fonction des effectifs et des possibilités d'obtenir ou non la mise à disposition de cars de la part de notre prestataire de transport.

Les 23 et 24 novembre 2023, les élèves de l'école Wallon n'ont pas pu être amenés sur un autre réfectoire faute de car, il a donc été demandé aux familles qui n'avaient pas d'autre solution de bien vouloir fournir un pique-nique à leur enfant, pique-nique pris sur l'école.

Les réservations des familles ont été enlevées du logiciel Technocarte ne soient pas facturés. Le 24 novembre 2023, les élèves présents ont généré une facturation au tarif hors délai (5,90 €).

Il convient de rembourser 10 usagers (11 enfants) qui ont réglé l'intégralité de leur facture de novembre (liste en annexe).

Le montant total à rembourser est de 64,90 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**34 VOIX POUR**

### **DÉCIDE**

- D'EXONERER par remboursement les 10 familles dont la liste figure en annexe ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la commune.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Josiane BONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



**LISTE DES ENFANTS POINTES A LA RESTAURATION LE 24/11/2023 DONT IL EST NECESSAIRE DE  
REMBOURSER LES FAMILLES**

<b>ENFANTS</b>	<b>FAMILLES</b>	<b>MONTANT DU REMBOUSEMENT</b>
BOUGHALMI Sawsen	Mme. M BOUGHALMI Aymen	5.90€
BOULASLADJ Dina	Mme. M BOULASLADJ Younes	5.90€
GHOMMIDH Adam	Mme Tempont Pauline M.GHOMMID Salim	5.90€
KASDAN Milo	Mme LEMEE Marine M.KASDAN William	5.90€
KHOULIFI Nahil	Mme. M. KHOULIFI Najib	5.90€
MARTINS BARROSO Gonçalo	Mme. M CARVALHO BARROSO Carlos	5.90€
MBALLA MBAZOA Naomi	Mme Nahum Grâce M. MBALLA MBAZOA André Le Juste	5.90€
SAANDI Kamil et Kaya	Mme SAANDI Amina	11.80€
TAIAR Imran	Mme. M. TAIAR Saïd	5.90€
VICISHTA Olivia	Mme. M VICISHTA Dorjan	5.90€

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le



ID : 069-216900910-20240208-DEL20240208\_27-DE